



MISE A DISPOSITION DES MANUELS SCOLAIRES PREMIERES

Date à venir, l'information sera communiquée en juin

Chers parents,

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années, l'APEL met à disposition des lycéens dont les parents ont adhéré à l'APEL les manuels scolaires sélectionnés par leurs professeurs.

L'AIDE DU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE :

La région Normandie accorde pour tous les lycéens une participation sous la forme d'une carte à QR CODE appelée carte atouts (anciennement carte@too).

Cette année, le montant crédité sur cette carte est de 70€ pour tous les élèves, y compris les boursiers.

⚠ Les futurs Premières doivent se connecter au compte Atout créé l'année dernière. Ils devront cliquer sur « lycée » puis remplir leur demande d'avantage « livres scolaires » à partir du 1^{er} juillet et si possible avant le 7 juillet afin que l'établissement puisse valider la demande. Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous conseillons de consulter le flyer accompagnant notre courrier, vous y trouverez toutes les informations nécessaires au renouvellement du compte.

MODALITES DE FOURNITURE DES MANUELS :

Pour bénéficier de ce service, **exclusivement réservé aux adhérents de l'APEL**, vous devrez :

- 1) Adhérer à l'APEL (le montant de la cotisation, soit 17 €, sera porté sur votre facture annuelle, et prélevée par l'OGEC.)*
- 2) Vous acquitter d'une contribution annuelle dont le montant est de 70€ et qui peut être réglée :
 - Par le débit de la carte ATOUTS, et/ou
 - Par chèque à l'ordre de l'APEL, et/ou
 - En espèces
- 3) Nous remettre un chèque de caution de 200 €

**Si vous annulez au cours de l'année scolaire votre adhésion à l'APEL, nous considérerons que vous avez acheté les manuels scolaires et votre caution sera encaissée*

MONTANT DE LA CONTRIBUTION :

Son montant est fixé à 70 € pour l'année scolaire

PRECISIONS :

Votre chèque de caution sera encaissé dans les cas suivants :

- Perte, dégradation ou de non restitution des manuels scolaires dans les délais demandés et auprès (et uniquement) des membres de l'APEL
- Annulation de votre adhésion à l'APEL en cours d'année
- Les manuels scolaires doivent être couverts par vos soins (couvertures autocollantes interdites)

Lors de la restitution, veillez à réparer et gommer les manuels scolaires détériorés afin d'éviter les frais de participation (10€).

DISTRIBUTION :

La distribution des livres pour les Premières aura lieu au **LYCEE** le (date à définir), vous devrez venir munis :

- Du bulletin d'adhésion/contrat de mise à disposition des livres (en pièce-jointe ou à télécharger sur le site de l'établissement). Imprimez le dès aujourd'hui car pronote ne sera plus être accessible à compter du 5 juillet.
- D'un chèque de caution d'un montant de 200 € (à l'ordre de l'APEL)
- Du Règlement de la contribution pour un montant de 70 €
- De la carte ATOUTS (**QR code et code pin de la carte**) si vous choisissez ce mode de règlement.

*En cas d'utilisation de la carte ATOUTS, assurez-vous que le compte est bien activé afin de pouvoir être débité le jour de la remise des manuels scolaires. **Si la carte ne peut être débitée et que votre enfant n'est pas en possession de tous les documents, nous ne pourrons pas lui donner les manuels scolaires.***

Nous espérons que vous apprécierez notre service et nous vous remercions de nous faciliter la tâche en respectant les consignes qui vous seront données. Les fratries pourront venir sur un seul créneau de distribution afin d'éviter plusieurs déplacements.

Nous vous souhaitons un très bel été !

Le bureau de l'APEL

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail : presidence@apeljdabayeux.fr ou par téléphone :

Madame Julie Bonneton (Présidente) : 06.63.84.62.53

